



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL du 10 mars 2023

Délibération n°DE202303032 : COMPTABILITE - Budget Annexe Transition
Énergétique 2023 – Ouverture d'autorisations de
programmes et de crédits de paiement.

RAPPORT DU PRESIDENT

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent la gestion en autorisations de programmes et de crédits de paiement pour les programmes d'investissement pluriannuels.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le tableau joint au présent rapport, fait apparaître les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2023 et suivants des crédits de paiement.

Compte tenu de ces précisions, je vous demande de bien vouloir approuver les autorisations de programmes destinées à financer des opérations nouvelles dont le démarrage sera effectif cette année, et de m'autoriser à les présenter au Comité Syndical du 18 mars prochain.

* * * * *

.../...

DECISION

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

- approuve les autorisations de programmes et de crédits de paiement, selon le tableau joint à la présente délibération,
- autorise le Président à présenter ces propositions au Comité Syndical du 18 mars 2023.

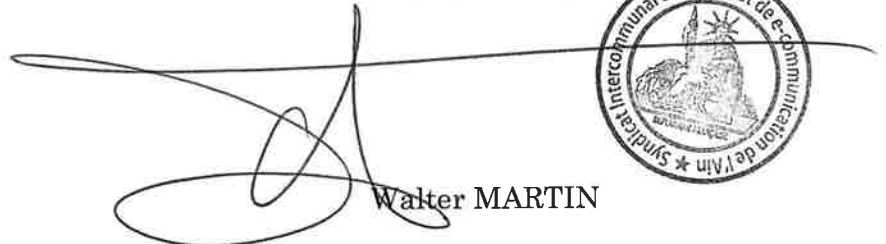
Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Christophe GREFFET, Vincent SCATTOLIN, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Renaud DONZEL, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Guy BILLOUDET, Yannick RIOU et Christian MAKHLOUF.

Secrétaire de séance : Christian MAKHLOUF.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président


Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément
aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été
transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé
réception le

BUDGET 2023

TRANSITION ENERGETIQUE

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS

Programme	Imputation budgétaire	N°	Autorisations de programme						Crédits de paiement			
			Initiale	actualisée	Travaux mandatés en 2021	Total travaux mandatés au 31/12/2021 (cumul)	solde AP au 31/12/2021	Travaux mandatés en 2022	Total travaux mandatés au 31/12/2022 (cumul)	solde AP au 31/12/2022	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2023
Travaux d'installations photovoltaïques	2315	2021-001	3 086 500,00 €	3 086 500,00 €	192 027,00 €	192 027,00 €	2 894 473,00 €	3 902,00 €	2 890 571,00 €	1 091 000,00 €	- €	- €
Travaux d'installations bornes IRVE	2315	2022-001	5 200 000,00 €	5 200 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 500 000,00 €	1 700 000,00 €
TOTAL			8 286 500,00 €	8 286 500,00 €	192 027,00 €	192 027,00 €	2 894 473,00 €	3 902,00 €	2 890 571,00 €	1 091 000,00 €	3 500 000,00 €	1 700 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-250100211-20230310-DE202303032-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023